



Testament conjoint

Par Bichette

Bonjour, j aimerais savoir si un testament conjoint (testament des époux X") est valable ? ou s il y a des conditions pour qu'il le soit ?

Je vous remercie beaucoup

Par Avocatmalin

Bonjour, que voulez-vous dire par la ? est-ce un testament rédigé via un avocat ?

Par Bichette

Merci de votre réponse. Non pas du tout, c 'est un testament signé par ma tante de 92 ans et de son époux, qu elle dit avoir signé devant notaire je ne sais pour quelle raison car depuis longtemps ils en avaient chacun signé un. Mon oncle est décédé depuis. Je m étonne de trouver ce testament conjoint ds les papiers de ma tante, car je pensais que les testaments conjonctifs n'étaient pas valables en France . Ma tante est âgée et assez influençable ...

Ma question est de savoir si un tel testament est valable, peut etre ds certaines conditions ?

Merci beaucoup

Par sophie75

"Écrire son testament à deux, avec son conjoint ou son concubin, ou le faire signer par ces derniers : il sera nul. Chaque personne doit faire son propre testament."